



Résolution Action

Depuis le 10 janvier, annonce par la Première ministre d'une réforme des retraites prévoyant en particulier le recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et l'accélération de l'exigence de 43 annuités de cotisations, les organisations syndicales dont la FSU et les organisations de jeunesse ont construit, dans l'unité la plus large, un mouvement social d'une ampleur inédite dans lequel la population exprime très majoritairement sa colère et son rejet massif de cette réforme inique et brutale.

Par des grèves majoritaires dans de nombreux secteurs, par des manifestations dont le nombre et la participation battent partout des records, en particulier dans les villes petites et moyennes, par de nombreuses actions et reconductions des grèves, c'est le pays tout entier qui exprime son opposition au modèle de société dans lequel nous engage encore un peu plus cette réforme : toujours moins de droits sociaux pour le monde du travail, toujours plus de préservation des intérêts du capital et des plus riches.

Le gouvernement et le Président de la République campent sur leurs positions, n'hésitant pas à mentir, à brandir des menaces grossières et à user d'arguments d'autorité. Le refus du Président de la République de recevoir l'intersyndicale en est l'illustration la plus récente. Ce refus témoigne une nouvelle fois de son mépris pour les organisations syndicales et pour l'ensemble du monde du travail. Ce faisant, il souffle sur les braises de la crise démocratique, niant le rôle de la démocratie sociale, passant outre la volonté générale, faisant le lit d'une forme de désespérance sociale et politique dont se nourrit l'extrême droite.

Quelle que soit désormais la modalité d'adoption définitive du projet de loi (utilisation du 49.3 ou pas), la méthode choisie par le gouvernement aura relevé, du début à la fin du processus, des coups de force incessants.

La prétendue « amélioration du projet de loi » au cours du débat parlementaire ne résiste pas à l'analyse, la réforme telle qu'elle se dessine un jour avant la commission mixte paritaire constituerait une régression significative des droits à retraite pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Les quelques aménagements consentis (sur les fins de carrière, sur la retraite progressive, sur le départ à date d'ouverture des droits des professeur·es des écoles) ne peuvent en aucun cas être vus comme des avancées. Concernant la retraite des femmes, l'amendement introduit par le Sénat est non seulement très limité quant à ses effets pour les femmes ayant cotisé au régime général mais il a surtout mis en lumière l'injustice faite aux femmes fonctionnaires depuis la suppression de la bonification de 4 trimestres pour les enfants nés ou adoptés depuis 2004.

De manière générale, la FSU récuse toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité et revendique le rétablissement de la bonification pour enfants pour toutes.

Cette revendication va de pair avec celle de l'éradication des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes. Or, le ministre de la TFP maintient en particulier sa volonté de créer dans la Fonction publique un « index » de l'égalité pourtant peu opérant dans le secteur privé, la FSU s'y oppose et réclame des moyens à la hauteur des enjeux.

La contestation de la réforme des retraites se fait sur fond d'inflation, de non-reconnaissance des métiers et de l'engagement des personnels et de profond mécontentement sur la question des salaires. Le refus du ministre de la fonction publique de répondre aux revendications d'augmentation significative de la valeur du point d'indice et d'attribution uniforme de points sur toutes les grilles est inacceptable. La FSU s'oppose aussi à toutes les politiques de rémunération qui développent l'indemnitaire contre l'indiciaire et souvent soumises à contreparties sous forme de tâches supplémentaires ou de charges de travail accrues. C'est notamment ce que montrent les discussions engagées à l'Éducation Nationale. Le mouvement social en cours est aussi motivé par l'exigence de la reconnaissance de la dignité du travail réalisé. La FSU continue donc de peser pour que la revalorisation concerne tous les personnels et ne fasse l'objet d'aucune contrepartie.

Toutes et tous dans l'action

Dans tous les secteurs où elle est en responsabilité, la FSU relaye largement et fait vivre les mots d'ordre de l'intersyndicale interprofessionnelle. Elle porte la nécessité d'appels qui soutiennent et encouragent les actions décidées dans les secteurs professionnels comme localement dans les réunions et assemblées générales, y compris les reconductions de la grève là où les personnels le décident. La FSU soutient les établissements et services qui sont engagés dans la poursuite des actions.

Depuis le 19 janvier, l'intersyndicale alterne appels aux actions de grève et manifestations en semaine, manifestations le samedi (par deux fois) et soutien aux actions intermédiaires entre les grosses journées d'action, permettant que de plus en plus de personnes rejoignent le mouvement tout en faisant de la grève une modalité majeure et s'assurant le soutien toujours très majoritaire de l'opinion. Par ailleurs, le 8 mars et toutes les initiatives autour de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ont été l'occasion de montrer par la grève et les manifestations, la spécificité de l'attaque faite aux femmes dans cette réforme des retraites.

C'est cette diversité du mouvement qu'il faut continuer à travailler pour amplifier et élargir la mobilisation dans une semaine décisive pour le processus parlementaire.

Le 15 mars sera la 8ème journée de mobilisation nationale (grève et manifestations) organisée par l'intersyndicale contre le projet de loi de réforme des retraites. Cette journée coïncide avec la réunion de la CMP dont l'objet est de faire une synthèse du projet de loi, la FSU appelle donc à une mobilisation massive par la grève et les manifestations ce jour-là.

Le lendemain, 16 mars, probable jour de vote de la loi à l'Assemblée Nationale, la FSU appelle à une poursuite de la mobilisation partout sur le territoire par des actions diversifiées, des grèves, des rassemblements...

Elle portera dans l'intersyndicale interprofessionnelle la nécessité d'un appel national à investir les places publiques pour illustrer le refus de cette réforme par la population.

En cas d'éventuel vote de la loi, la FSU restera engagée avec les personnels dans la poursuite de la mobilisation pour empêcher sa promulgation.

Dans ce cadre, la FSU soutient l'action des 9 organisations de retraité·es regroupées dans le G9 qui organisent des initiatives partout en France et à Paris un rassemblement le 20 mars, non loin de l'Assemblée nationale pour exiger le retrait de la réforme et pour défendre leurs revendications.

Dans cette dynamique d'amplification pour obtenir le retrait ou l'abrogation de la réforme, la FSU se projette dans une nouvelle séquence de mobilisations. Pour cela, elle porte la nécessité d'une nouvelle journée de grève et manifestations appelée par l'intersyndicale interprofessionnelle dès la semaine suivante.

Dès lors, pour la FSU, l'opportunité et la faisabilité d'un appel à une manifestation nationale sur Paris se doit d'être mise en débat au sein de l'intersyndicale interprofessionnelle.

Fort de soutien de l'opinion, elle s'engagera également dans les campagnes décidées par l'intersyndicale interprofessionnelle permettant d'obtenir le retrait de ce projet et qu'enfin l'opinion publique massivement opposée à cette réforme soit entendue.

Ce mouvement social puissant, dont l'enjeu dépasse la seule question des retraites, peut changer la donne en infligeant une défaite aux politiques libérales, en étouffant les idées d'une extrême droite en embuscade et en redonnant une place centrale au syndicalisme.

SUIVEZ-NOUS !

